## **Bâtiments** publics rénovés énergétiquement lors de l'action CEE TEPCV























 Le SIECF est labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) depuis le printemps 2017. Chaque territoire TEPCV pouvait être porteur d'un programme d'économies d'énergie, éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dépenses éligibles sont les dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales, pour les opérations d'économies d'énergie suivantes :

- \* la rénovation de l'éclairage public extérieur ;
- \* l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers, ou installation de fenêtres avec vitrage isolant, installation d'une chaudière à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, ou d'un chauffe-eau solaire ;
- \* le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

L'action est désormais terminée, les derniers dossiers ont été déposés en

L'action s'est déroulée avec succès grâce au concours d'EDF.





2

































Siège en Mairie d'HAZEBROUCK Bureau : 30, rue Warein BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK ©: 03 28 43 44 45 - @ : siecf@ville-hazebrouck.fr

Permanence précarité énergétique © 06 48 17 92 88

Astreinte éclairage public © 06 31 57 33 36

Conseil en énergie partagé © 07 88 56 39 40





